



Royal Club Philatélique Brainois



Avril
2020 – 548
Tirage : 60 exemplaires

**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 19 AVRIL
& LE 3 MAI 2020 DE 9 H 30 A 11 H 30**

Sommaire

Page 1 - En direct du Secrétariat
2 – Agenda & adresses utiles
3 – Le saviez-vous
12 – Réalisation inter membre.

□ □ □ □ □

En direct du Secrétariat

Notre site internet est aussi un outil de communication efficace !

Dans le Flash de février, je mettais en avant le rôle de notre site en tant qu'outil de promotion de notre club.

Aujourd'hui je voudrais insister sur son rôle de moyen de communication. Il suffit en effet de compléter le formulaire de Contact et de l'envoyer grâce à la touche «Subscribe», pour recevoir automatiquement les messages informatifs concernant notre club, ainsi que les avis de modifications importantes quant au contenu du site. C'est ainsi par exemple que vous avez découvert la nouvelle liste des Flash réalisée par Léon Poncé et permettant de retrouver rapidement l'article qui vous intéresse.

A l'avenir il est clair que nous utiliserons de plus en plus notre site pour communiquer entre nous. Dès lors, j'encourage vivement les membres qui ne sont pas encore inscrits à s'enregistrer. Et quant à ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore d'adresse électronique, vous avez maintenant une bonne raison d'en créer une, voire d'en emprunter une dans votre entourage !

A bientôt.

Jacques Van Wylick, secrétaire-adjoint

Remerciements....

Je tiens à remercier bien chaleureusement toutes les personnes qui me sont venue en aide lors de mon grave accident le 4 février 2020.

Et plus particulièrement :

*Monsieur Georges Leysen qui a appelé les secours, sans son intervention je serais décédé. Cher Ami encore une fois **MERCI**.*

Les amis proches qui ont immédiatement réagit pour la protection de mes données suite au vol de tous mes effets à mon entrée aux urgence et salle d'opération. (Vêtement, portefeuille, cartes de crédit, permis de conduire, carte d'assurance, lunette, peigne, téléphone, clefs d'habitation, clefs de voiture, etc.)

- Madame Vandyck et enfants,
- Docteur A. De Caevel



Le Président de la Fédération Ivan Vandamme et les collègues du bureau permanent.

Le Conseil d'administration de Bephila

Mes voisins et amis philatélistes du Royal Club Philatélique Brainois et d'autres clubs de Belgique.

Une grande chaine de solidarité vécue.

R. Duhamel ; président



Vendredi & samedi 10 & 11 avril

Antwerpfilat, bourse internationale

Antwerp Expo (Entrée payante)

Vendredi, de 10 à 17 heures, samedi, de 10 à 16 heures

□ □ □ □ □ □ □

Lundi 13 avril, de 9 à 16 heures

22^e bourse philatélique

EMI site Domein t'park Koningin Astridlaan à Landen

Entrée gratuite

□ □ □ □ □ □ □

Dimanche 21 avril,

28^e bourse internationale des collectionneurs

Exposition de propagande

Hall Omnisports d'Auvelais, rue Pont Ste Maxence, 5060 Sambreville

Philatélie, cartophilie, marcophilie, numismatique, etc

Entrée 1 €, parking aisé

□ □ □ □ □ □ □

Offre spéciale : Très importante collection EUROPA ()** de 1956 à 2000 inclus + précurseurs : blocs feuillet & Conseil de l'Europe, pays du nord et commémoratifs du conseil de l'Europe du Bénélux, des pays de l'entente balkanique, de l'OTAN, du sport européen football UEFA dans 7 albums DAVO.

Cote : 13500 €: prix demandé : 1200 €

Contact : par téléphone 02 / 384 82 64 ou 0474 / 349 730.

□ □ □ □ □ □ □

Réunions d'avril du R.C.P.B.

La réunion du 5 a été supprimée et celle du 19 le sera très probablement.

A confirmer: réunions des 3 et 17 mai 2020.

Veuillez vous informer avant de prendre la décision d'y assister.

□ □ □ □ □ □ □

Pré-vente Lommel annulée

La prévente prévue à Lommel le samedi 14 mars 2020 a été annulée en raison des conseils concernant le coronavirus.

□ □ □ □ □ □ □

NB : responsabilité

Chaque auteur reste responsable du contenu de son article.

□ □ □ □ □ □ □

Des messageries à l'abolition de l'octroi. – René Pède.

Messageries et messagers

En 1936, Guillaume Jacquemyns éditait chez Vanderlinden une étude sur « Histoire du Grand-Bruxelles » et consacrait un chapitre aux messageries et diligences.

Il cite pour débiter « Les souvenirs du Vieux Bruxelles » de Joe Diricx de Ten Hamme (1890-91) :

« Le rare voyageur qui parcourt aujourd'hui (1891) les grandes routes royales, si tristes, si solitaires, où l'herbe pousse entre les pavés, peut difficilement se représenter l'activité, le mouvement et le bruit qui animaient ces seules voies de communication du bon vieux temps. Piétons, ouvriers, artisans le bâton à la main, la sacoche au dos, se suivaient à la file le long de la route. Les lourds chariots, les voitures, les diligences, les véhicules de toutes formes, de toute couleur circulaient en si grand nombre que le voyageur pouvait se croire en un jour de fête. »

Il est un fait que, malgré les progrès du XVIII^e siècle, les moyens de transport étaient encore très primitifs. Jusqu'à la fin du XVIII^e, ils restèrent lents, peu confortables et très onéreux. Les voitures publiques étaient très imparfaites. Les diligences à huit places ne dépassaient pas 2 lieues par heures ; les carrosses roulaient 8 à 10 lieues par jour. Seules les chaises de poste étaient plus rapides, mais elles étaient fort coûteuses.

De 1800 à 1830, les moyens de transport furent sérieusement perfectionnés. Vint Napoléon qui, par plusieurs décrets, réglementa et favorisa les services de messageries dans notre pays.

Vers 1830, un grand nombre d'entrepreneurs en messagerie exploitaient des centaines de diligences et de véhicules de transport. Les firmes les plus importantes étaient la Vve Briard et Cie et J.B. Van Gend, celles-ci appelées aussi Messageries Royales qui se trouvaient rue de la Madeleine dans la cour d'un ancien couvent.

Toutefois, de tous les coins de la ville, toutes les heures de la journée, diligences et véhicules de messagerie partaient pour les destinations les plus diverses, l'auteur en cite une liste importante dans laquelle nous relevons : « à l'hôtel de Dunkerke on prenait ses places pour Lokeren, Louvain et BRAINE-l'ALLEUD. »

Messageries et relais étaient des services concédés et officiellement contrôlés. La Régie des Postes émit en décembre 1822, un feuillet spécial avec surtaxe, appelé feuillet spécial n° 14, au profit de la Première Exposition Mondiale d'Histoire Postale « Belgica 82 ». Ce feuillet fut accompagné d'un texte de base fourni par M.L. DE CLERCQ. Le voici :

SERVICES DE MESSAGERIES

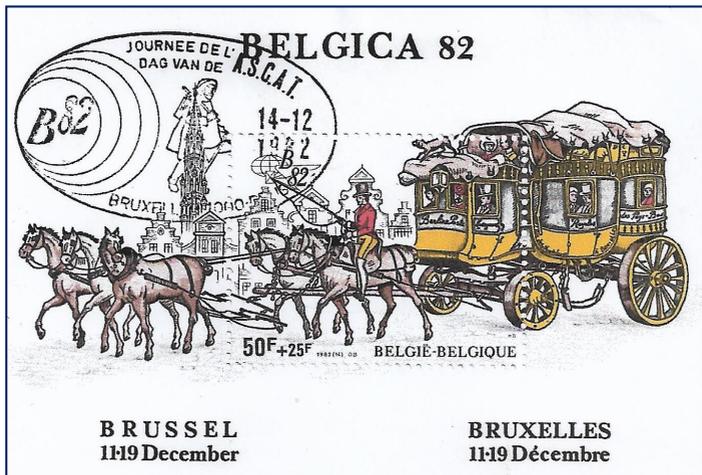
« Le service de transport par messageries était régi par l'Arrêté Royal du 24 novembre 1829. Cet arrêté prescrit que nul ne peut mettre en service des diligences nouvelles, ni continuer à utiliser celles existant pour le transport de personnes ou de marchandises suivant les horaires établis, d'une localité à une autre, sans avoir obtenu à cet effet et au préalable, une autorisation. Cette autorisation ne peut être accordée que sous réserve de remplir un certain nombre de conditions, prescrites par le règlement. Celui-ci stipule e.a. que les demandes d'organisation d'une entreprise de messagerie doivent être adressées à l'Administration des Postes, que les diligences agréées doivent être marquées par l'Administration locale et qu'elles doivent porter le nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise ainsi que les lieux de départ et d'arrivée du trajet desservi.



En matière de transports de voyageurs et de marchandises, des dispositions rigoureuses sont imposées pour garantir la sécurité des voyageurs et la régularité du service.

C'est ainsi que selon l'importance de l'attelage – deux, trois ou quatre chevaux – et le nombre de place disponibles pour les voyageurs, un ou deux postillons et un convoyeur sont de rigueur.

Le convoyeur de la diligence est, en toutes circonstances, chargé de prendre soin des voyageurs et des marchandises et de surveiller scrupuleusement l'exécution du service.



Extrait du feuillet spécial 14 de décembre 1982.

Il porte sur la poitrine une plaque métallique sur laquelle est gravé le nom de l'entrepreneur ou de l'entreprise. Il dispose en outre d'un cor à longue portée dont il sonne à l'entrée et à la sortie des portes des villes et des forteresses, et dans toutes les circonstances qu'il juge opportunes.

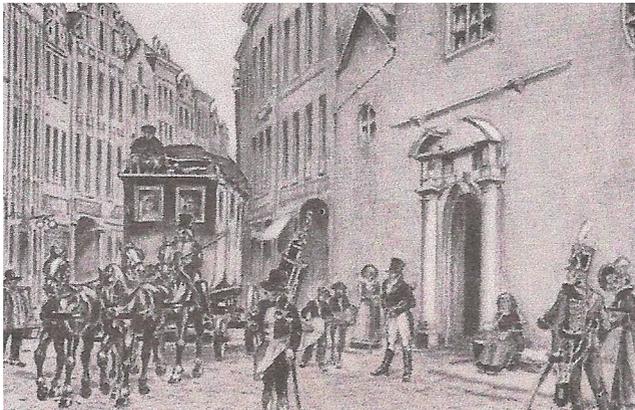
Le transport de marchandises et d'envois de fonds doit être enregistré au bureau de l'entreprise de messageries, dans un registre spécial, paraphé. Moyennant le paiement d'une taxe, un récépissé de dépôt peut être délivré sur demande.

L'Arrêté Royal du 31 janvier 1838 apporte quelques modifications à celui de 1829. Ces modifications portent essentiellement sur les nouvelles instructions qui doivent assurer la liaison entre les messageries et les convois ferroviaires dans les stations des chemins de fer, qui vont progressivement remplacer les antiques diligences.



Diligence de la période hollandaise (Archives de la ville de Bruxelles)

On distingue les 3 compartiments fermés : le coupé ou cabriolet, à l'avant ; l'intérieur ou berline, au milieu ; la galerie ou rotonde, à l'arrière. Sous la partie antérieure du panier 3 voyageurs ont exceptionnellement pris place. L'attelage est conduit par un conducteur monté.



*La rue de la Madeleine à Bruxelles en 1820.
La 4^e maison à gauche est l'Hôtel de Saxe-Teschen, siège des Messageries Royales*

Après 1835, un événement capital semblait menacer d'une décadence immédiate toute l'organisation des messageries.

L'apparition du chemin de fer aurait pu faire croire que c'en était fini des messageries et que le rôle économique et social des routes allait disparaître. Les entrepreneurs, désireux de transporter le plus possible en une seule course, surchargeaient fréquemment leurs attelages. Les réclamations à ce sujet furent nombreuses. En 1840, un exposé de la situation administrative du Brabant signale que les lourds camions mettaient les chaussées à rude épreuve. Ainsi, la route de Bruxelles à Mont-Saint-Jean par Alseberg était souvent en mauvais état. Elle était souvent sillonnée par des voitures en surcharge qui la suivaient pour éviter les ponts-à-bascules de Mont-Saint-Jean et Vleurgat. Deux ans plus tard, un autre exposé fait état du remplacement des pavés blancs par des grès bleus, plus résistants, mais sur certaines routes seulement.

Vers 1845, (exposé 1847 ;601) plusieurs chaussées se trouvaient dans un état lamentable. Avec leurs « pavés épars », elles « usaient chevaux et voitures lorsque les accotements étaient impraticables, car aussi longtemps qu'il était possible de se traîner sur ces derniers, on les employait de préférence à la partie pavée.

En outre, l'inauguration de la première ligne du réseau ferré belge allait-elle signifier l'arrêt de mort des services de roulage ? Douze ans après l'inauguration de la ligne Bruxelles-Malines, on ne comptait plus à Bruxelles qu'une cinquantaine de services.

Mais le chemin de fer seul n'explique pas cette déchéance. Le trafic croissant sur les canaux de Charleroi et de Willebroeck entraîna le déclin du charroi sur les chaussées reliant le sud du pays au nord en passant par Bruxelles.

Certaines caricatures apparaissent et montrent chevaux et postillons condamnés à effectuer des tours de cirque sur routes et chaussées.

Cependant, le rôle des messageries n'était pas terminé. Elles allaient répondre à d'autres besoins. Le gouvernement accorda en 1859 des subventions aux personnes qui faisaient circuler des voitures publiques dans la direction des stations. En 1860, des services d'omnibus ou de messageries en correspondance avec les stations de chemin de fer assuraient le transport vers Bruxelles des voyageurs, des paquets ou articles de messageries. Sont notamment citées les localités de Alost, Anderlecht, BRAINE-l'ALLEUD, Calevoet, Cortenberg, Overyssche, Laeken, Lebbeke, Leuven, Merchtem, Termonde, Waterloo et Wavre.

Malles-poste et chaises de poste

La malle-poste était un véhicule solide et lourd, dans lequel on se hissait, soit sur le côté, soit par l'arrière à l'aide d'un escabeau. Une boîte destinée à recueillir la correspondance était accrochée à l'arrière et un coffre blindé, fermé à clef, était dissimulé sous le siège du conducteur.

La plupart du temps, l'attelage comportait quatre chevaux ou davantage, tandis que le personnel était généralement composé d'un postillon et d'un conducteur. La malle-poste pouvait en plus transporter huit voyageurs.

Les routes postales étaient jalonnées de relais tous les 12 à 15 km (2 postes environs), la distance d'une poste étant de 7 km 500. La vitesse atteinte sur les routes belges comportait une moyenne de 11 à 12 km par heure. La route Bruxelles-Paris était parcourue en 44 heures environ ; le voyage Bruxelles-Madrid demandait de 8 à 10 jours.

Les usagers des routes étaient tenus de céder libre passage aux courriers de la malle-poste, qui annonçaient leur arrivée en sonnant du cor. Le cornet était également utilisé pour demander l'entrée et la sortie des villes fortifiées.

Les services de malle-poste furent supprimés progressivement dès 1861, en raison de l'extension du chemin de fer, mais certaines lignes particulières furent encore maintenues en activité jusqu'au début du XXe siècle

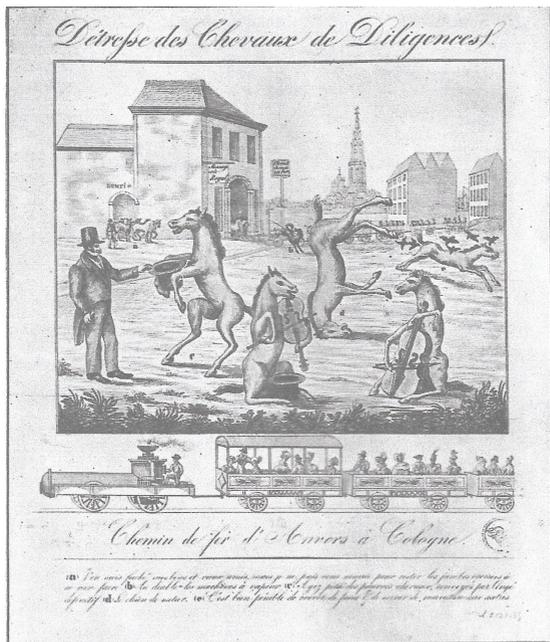
Le dernier voyage d'une malle-poste dans notre pays s'effectua au début de l'année 1925 sur la ligne Ciney-Dinant (illustrée sur le timbre).



C.O.B. 407/409 – Emission commémorant l'Exposition Universelle de Bruxelles 1935
Série dite « Malle-poste ». D'après une estampe appartenant au Musée Postal.



La chaise de poste, quant à elle, était une sorte de cabriolet à deux roues utilisé pour transporter la correspondance là où le service n'exigeait pas un véhicule plus lourd. La chaise représentée sur le timbre était employée au début du XIXe siècle sur la ligne Liège-Bruxelles.



Estampes, Bruxelles)

Légende :

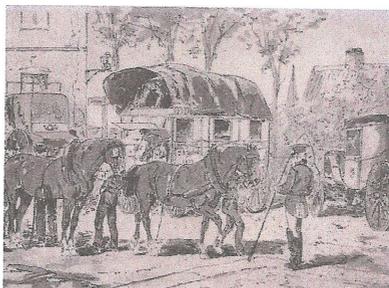
- a) *J'en suis fâché mes bons amis, mais je ne puis vous nourrir pour rester les jambes croisées à ne rien faire*
- b) *Au diable les machines à vapeur*
- c) *Ayez pitié des pauvres chevaux renvoyés par congé définitif*
- d) *Le chien de métier*
- e) *C'est bien pénible de crever et de servir de nourriture aux autres*

(Cabinet des

Règne de Guillaume I des Pays-Bas, XIXe siècle

Coupé postal – Voiture des Services Royaux des diligences des Pays-Bas.

(J.B. Van Gend Cie, 1827)
Voiture de passager.



□ □ □ □ □ □ □ □

Messageries et messagers brainois

Certains chercheurs dans ce domaine nous ont laissé quelques notes sur ce sujet. Toutes n'ont pas été éditées. C'est notamment le cas pour celles laissées par l'échevin Gaston PHILIPPE et un collaborateur dont le nom n'est pas mentionné.

Un autre historien, Jean BOSSE, qui fut président de l'Association du Musée, a également fait des recherches dans ce domaine. Parmi ses nombreux écrits, nous avons également identifié plusieurs messagers.

Chez Gaston Philippe, les notations sur les messageries et messagers sont incorporées parmi d'autres recherches qui touchent à l'histoire de la commune de Braine-l'Alleud et consignées sur 53 pages A4. Nous les avons sorties de leur contexte pour composer la liste qui suit.

Ces feuillets, non reliés, m'ont été remis sous farde et j'en ai composé un album. Ils portent comme en-tête :

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA COMMUNE DE BRAINE L'ALLEUD
FAITES DANS LES ARCHIVES PAR DEUX CHERCHEURS, LE PREMIER
POUR LA PERIODE DE 1650 à 1795, LE SECOND POUR LA PERIODE DE
1796 à 1885 (*)

(*) On voit que dans ce titre, n'est mentionné aucun nom d'auteur. En fait, ces pages m'ont été remises par un inconnu qui n'a pas souhaité décliner son identité, mais il était chargé, m'a-t-il dit, de me les remettre de la part de Gaston Philippe. J'ai donc donné à cet ensemble la dénomination de « Archives – Gaston Philippe ». Aucun écho ne m'est jamais parvenu à propos de cette rédaction. Madame Gaston Philippe, informée de la chose en novembre 2019, nous a autorisé téléphoniquement à reproduire ces textes. Nous la remercions grandement.

- 1760, 12 octobre Jean Baptiste Dacet, messenger de Braine à Bruxelles étant mort, Pierre Prosper Dineur est nommé à sa place par la Cour. Il se rendra 3 fois par semaine à Bruxelles pour y porter et reporter lettres et marchandises ou autres commissions : le lundi, mercredi et vendredi qui ne seront pas jours de fête. Il ne pourra exiger plus d'un liard par livre et un scalin par personne pour l'aller ou le retour. Il devra acheter et marchander comme pour lui et dans les endroits qui lui seront indiqués les objets qu'on lui demandera. Le jour de son retour, il devra faire remettre à domicile, dans le bourg, les lettres et autres commissions. Fait et signé au château.
- 1762, 28 avril Pierre Prosper Dineur, messenger, refusant d'aller trois fois par semaine à Bruxelles, la Cour annonce que la place de messenger de Bruxelles est vacante.
- 1820, mars On constate que la correspondance postale n'arrivait pas tous les jours à Braine.
- 1826, 12 mars Delpierre était distributeur des Postes à Waterloo pour Braine.
- 1827, 22 avril Un service de diligence de Braine à Bruxelles et vice-versa était organisé.

A suivre

Réalisation inter-membre du 19 avril 2020 – 548

Lot n°	Pays/Thé.	N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	Belgique	258/266	⊙	100,00	20,00		
2		814/822	x	42,50	8,50		
3		868/875	xx	65,00	13,00		
4		807/810	xx	19,00	4,50		
5		814/822	xx	72,00	17,00		
6		842/844	xx	25,00	5,50		
7		994/995	xx	15,00	3,00		
8		995	xx	11,75	2,50		
9		1013/1018	xx	10,00	2,00		
10		1096/1101	xx	27,50	5,50		
11		1102/1107	xx	13,50	3,00		
12		1133/1138	xx	22,50	5,00		
13	Monaco	1227/1232	xx	13,30	3,00		
14		1233/1240	xx	10,85	2,20		
15		1245/1247	xx	12,60	2,80		
16		1253/1263	xx	11,00	2,50		
17		1264/1269	xx	16,80	3,50		
18		1270/1272	xx	8,00	1,80		
19		1273/74+bf19	xx	26,00	5,50		
20		1275/1280	xx	14,00	3,00		
21		1281/1285	xx	16,00	3,50		
22		1286/1294	xx	26,00	5,50		
23		1295/1298	xx	12,75	2,80		
24		1300/1301	xx	12,70	2,80		
25	Mauritanie	BF 4	xx	10,00	2,00		
26	France	571A	xx	17,00	3,00		
27	Rép.Rwandaise	BL 21	xx	15,00	2,50	+ PA 8Sénégal5	
28		BL 31A	xx	30,00	5,00	Impression or	
29	Belgique	728/736	xx	18,00	3,60		
30		1066/1075	x	118,00	22,00		
31		1153/1158	xx	11,50	2,50		
32		F 1789/94	xx	5,75	1,75		
33		BL 69	xx	7,50	1,85		
34		BL 109	xx	7,50	1,85		
35		BL 104	xx		3,20		
36	Suisse	1555/1556	xx	4,00	1,00		
37		1557/1560	xx	9,00	2,00		
38		1583/1585	xx	10,00	2,50		
39		1586a/1590a	xx	7,50	1,80		
40		1591/1592	xx	3,40	0,80		

!!!! Prochaine réalisation le 17 mai 2020

Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié